

**QUELQUES RAPPELS AUX CLUBS
ORGANISATEURS DE TOURNOIS**

1. Vous avez, joint à cette feuille, **un formulaire pour faire une demande** de réservation de date pour votre tournoi. Remplissez-le rapidement et retourner le avant la date limite : votre demande sera d'autant mieux satisfaite, et notre tâche en sera facilitée.
2. **TOUT CLUB** organisant un tournoi (sauf pour ceux en juillet et août) doit en faire la demande auprès du Comité, quel qu'en soit le niveau (local, interclubs, régional, national ou international) et quelle qu'en soit la formule (simples, doubles, multi-sports, etc.).
La Presse locale relatant des résultats et des photos de « tournois sauvages », ces clubs risquent d'être pénalisés ainsi que les joueurs y participant.
En cas de non-respect de la demande de date de tournoi, une amende, d'un montant très dissuasif, sera affligée : 200€ .
3. Le 1^{er} niveau de tournoi **avec nomination de Juge-arbitre** est **régional et nécessite en plus une demande d'homologation:**
 - 3.1 **Demande d'homologation**
 - A rédiger en utilisant SPIDWEB, demande d'homologation de tournois
 - Le montant des droits d'organisation de tournoi régional : **60€ au CD44** . Il ne sera plus nécessaire d'envoyer un règlement par chèque, ces droits seront facturés directement aux clubs.
 - Les frais de juge-arbitrage sont à la charge de l'organisateur, soit à titre indicatif : 30€ par jour (compter une journée supplémentaire si tirage au sort la veille), et remboursement des kms sur la base de 0,30€/km
 - Les résultats sont enregistrés sur SPID par le JA
 - Le nom du « Spidman » devra être ajouté à celui du JA dans le règlement du tournoi
 - 3.2 Pour **les tournois sans homologation**
 - Si aucune pub réalisée par le comité sur le site : **GRATUIT**
 - Dans la rubrique tournoi du site du comité, seule la date du tournoi sera indiquée
 - Si publicité, lien vers l'affiche du tournoi, sur le site du Comité et envoi de l'affiche aux correspondants de clubs : **20€**
4. **Les dates limites pour le dépôt des demandes de dates de tournois** de la saison :
 - Pour les tournois organisés en septembre : **31 mai**
 - Pour les tournois organisés de octobre à décembre : **30 juin**
 - Pour les tournois organisés entre janvier et juin : **15 septembre**

Passées ces dates, les organisateurs de tournoi choisiront parmi les dates restées disponibles

5. La mention **"NON LICENCIÉS"** ne doit en aucun cas apparaître sur les règlements des tournois homologués (départemental, régional, ...). Vous avez la possibilité de générer des « **Pass Tournoi** » pour les non-licenciés et les faire participer uniquement à un tableau **PROMO**.
6. **Les nominations des juge-arbitres sont toujours réalisées et proposées par la Commission des tournois.**

POUR TOUT RENSEIGNEMENT SUPPLEMENTAIRE n'hésitez pas à consulter le Comité ou le responsable de la commission des tournois :

JY LEMAN : jy.leman@cdtt44.fr

DEMANDE DE DATE DE TOURNOI

Document à retourner

- par mail à : contact@cdtt44.fr et ly.leman@cdtt44.fr
- ou par courrier : COMITE DEPARTEMENTAL DE TENNIS DE TABLE
Maison des Sports - 44 rue Romain Rolland - B.P. 90312 - 44103 NANTES CEDEX 4

✉ **POUR LE 31 MAI, 30 JUIN ou 15 SEPTEMBRE (selon date de tournoi souhaitée en phase 1 ou 2 de la saison) **date de réception de votre envoi****

N° du club : 04.44.0 _____

NOM du CLUB : _____

NOM DU CORRESPONDANT : _____

N° de Tél. : @ mail :

*DATES DES 3 DERNIERS TOURNOIS ORGANISES PAR
VOTRE CLUB*

*DATES DEMANDEES
POUR VOTRE TOURNOI SAISON 2018/2019*

1 _____

1 _____

(en priorité)

2 _____

2 _____

(2ème date)

3 _____

3 _____

(3ème date)

Niveau du tournoi demandé :

Local

régional

Multi-sports

National class A ou B

Doubles

International

A _____,

le _____

Signature :